

Vous devez remplir ce formulaire si la fiducie réside en Alberta **ou** si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable en Alberta. **Joignez ce formulaire dûment rempli à la déclaration de la fiducie.**

Revenu imposable (ligne 56 de la déclaration) _____ 1

Étape 1 – Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable

Fiducies testamentaires et fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis

Utiliser le montant de la ligne 1 pour déterminer laquelle de ces colonnes vous devez remplir.

Si le montant de la ligne 1 :	ne dépasse pas 125 000 \$	dépasse 125 000 \$ mais pas 150 000 \$	dépasse 150 000 \$ mais pas 200 000 \$	dépasse 200 000 \$ mais pas 300 000 \$	dépasse 300 000 \$
Inscrivez le montant de la ligne 1.					
Montant de base	0 00	125 000,00	150 000,00	200 000,00	300 000,00
Ligne 2 moins ligne 3	=	=	=	=	=
Taux	x 10 %	x 10,50 %	x 10,75 %	x 11 %	x 11,25 %
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=	=	=	=	=
Impôt calculé sur le montant de base	+ 0 00	+ 12 500,00	+ 15 125,00	+ 20 500,00	+ 31 500,00
Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable (ligne 6 plus ligne 7)	=	=	=	=	=

Fiducies non testamentaires (sauf les fiducies bénéficiant de droits acquis)

Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable : Ligne 1 _____ x 11,25 % = _____ 9

Étape 2 – Crédit d'impôt pour dons

Total des dons	Ligne 17A de l'annexe 11	14412 •			
Sur la première tranche de 200 \$ ou moins			x 10 % =		10
Sur le reste			x 21 % =	+	11
Crédit d'impôt pour dons (ligne 10 plus ligne 11)				14414 ■ =	12

Étape 3 – Impôt de l'Alberta

Inscrivez le montant de la ligne 8 ou ligne 9 ci-dessus. _____ 14401 ■ 13

Crédit d'impôt pour dons (ligne 12)					14
Crédit d'impôt pour dividendes					
Ligne 24 de l'annexe 8		x 36,32 % =	14418 ■ +		15
Ligne 31 de l'annexe 8		x 20,31 % =	14415 ■ +		16
Report de l'impôt minimum des années passées					
Ligne 30 de l'annexe 11		x 35 % =	14416 ■ +		17
Total des crédits (additionnez les lignes 14 à 17)			=		18
Total partiel (ligne 13 moins ligne 18; si négatif, inscrivez « 0 »)				=	19
Impôt additionnel de l'Alberta relatif à l'impôt minimum (montant I du tableau 3 de l'annexe 12)				14402 ■ +	20
Total partiel (ligne 19 plus ligne 20)				14405 ■ =	21

Crédit de l'Alberta pour impôt étranger (selon le formulaire T3 PFT, T3 Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger) _____ 14510 ■ 22

Crédit d'impôt de l'Alberta pour contributions politiques déductibles :

Contributions politiques versées par la fiducie en Alberta en 2015 selon le reçu officiel intitulé <i>Annual Contribution</i>	14521 •				23
Crédit calculé pour la ligne 23 (maximum 1 000 \$) (lisez les instructions au verso)					24
Contributions politiques versées par la fiducie en Alberta en 2015 selon le reçu officiel intitulé <i>Senatorial Selection Campaign Contribution</i>	14522 •				25
Crédit calculé pour la ligne 25 (maximum 1 000 \$) (lisez les instructions au verso)			+		26
Total du crédit d'impôt pour contributions politiques déductible (ligne 24 plus ligne 26)	14520 ■ =			+	27
Total des crédits (additionnez les lignes 22 et 27)				=	28
Impôt de l'Alberta (ligne 21 moins ligne 28; si négatif, inscrivez « 0 »)					14540 ■ =
Inscrivez ce montant à la ligne 82 de la déclaration.					29

Instructions pour l'impôt de l'Alberta

Quoi de neuf pour 2015

Le dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances ne peut plus être demandé. Quatre nouveaux seuils et taux d'imposition ont été établis.

Lisez les renseignements ci-dessous concernant le montants suivant :

- le crédit d'impôt pour contributions politiques déductible;

Ligne 27 – Total du crédit d'impôt pour contributions politiques déductible

De l'impôt qu'une fiducie doit payer à l'Alberta, elle peut déduire une partie des montants versés à :

- une association de circonscription enregistrée à une élection selon l'*Election Act*;
- un parti politique enregistré de l'Alberta ou un candidat inscrit à une élection selon l'*Election Act* ou la *Senatorial Selection Act*.

Faites le calcul ci-dessous pour **chaque type** de contribution politique versée en Alberta (lignes **A** ou **B**, le cas échéant).

Joignez à la déclaration un reçu officiel comme preuve de paiement et remplissez **une** des colonnes ci-dessous pour calculer le montant à inscrire à la ligne **24** ou **26**.

Contributions politiques versées en Alberta en 2015 selon le reçu officiel intitulé *Annual Contribution* : _____ **A**
Inscrivez le montant A à la ligne 23.

Contributions politiques versées en Alberta en 2015 selon le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution* : _____ **B**
Inscrivez le montant B à la ligne 25.

		Contributions ne dépassant pas 200 \$	Contributions dépassant 200 \$ mais pas 1 100 \$	Contributions dépassant 1 100 \$ mais pas 2 300 \$	Contributions dépassant 2 300 \$
Montant A ou B, le cas échéant	1				
Contribution de base	2	– 0,00	– 200,00	– 1 100,00	
Ligne 1 moins ligne 2	3	=	=	=	
Taux du crédit	4	x 75 %	x 50 %	x 33,33 %	
Ligne 3 multipliée par ligne 4	5	=	=	=	
Crédit de base	6	+ 0,00	+ 150,00	+ 600,00	
Crédit déductible (ligne 5 plus ligne 6)	7	=	=	=	1 000,00

Inscrivez le résultat de la ligne 7
comme suit :

- à la ligne 24, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Annual Contribution*;
- à la ligne 26, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution*.

Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur l'impôt et les crédits de l'Alberta, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1-800-959-7383.